

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Lundi 11 avril 2011

Le Conseil Municipal, réuni le 11 avril 2011, sous la présidence de M. Pierre GEIST, Maire de Westhoffen, approuve le compte rendu de la séance du Conseil du 21 mars 2011.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 _ Budget général présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 919 082,45 €

Recettes : 1 746 374,21 €

Excédent : 827 291,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 659 383,08 €

Recettes : 1 335 574,54 €

Déficit : 323 808,54 €

Vu la concordance du compte administratif 2010 avec le compte de gestion 2010 tenu par la trésorerie, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2010.

Après avoir entendu le compte administratif 2010 et l'avoir adopté, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif 2010 _ Budget général présente un excédent de fonctionnement de 827 291,76 €,

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :
EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2010 : 827 291,76 €, reporté sur le budget général 2011

Affectation au compte 1068 du budget général 2011, en couverture du besoin de financement ressortant du compte administratif 2010 :

323 808,54 €

Affectation au compte 002 du budget général 2011 :

503 483,22 €

Suite à la réforme de la taxe professionnelle et au transfert de taux entre les différentes collectivités territoriales qui en découle, le Conseil vote les taux d'imposition pour 2011 comme suit :

Taux taxe d'habitation : 13,94 %

Taux taxe foncière bâti : 11 %

Taux taxe foncière non bâti : 35,58 %

Taux CFE : 16,14 %

Les taux d'imposition de la commune restent identiques à ceux de 2010.

Le Conseil décide d'amortir les subventions octroyées au titre des ravalements de façades imputées sur le compte 2042 pour un montant total de 624,36 € sur un an à compter de l'exercice 2011, et les subventions d'équipement octroyées à la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig imputées sur le compte 204115 pour un montant total de 20000 € sur un an à compter de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011 se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1.791.053,22 €

Dépenses : 1.791.053,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 3.323.408,54 €

Dépenses : 3.323.408,54 €

Le Conseil accepte le paiement de la cotisation accidents agricoles 2011 d'un montant de 28.039 € prévu au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

Le Conseil approuve l'octroi d'une subvention de 5.000 € au CAWES pour l'organisation de la Fête des Cerises et du Messti 2011.

Le Conseil fixe le prix du bois d'affouage pour 2011 à 114 € le lot soit 38 € le stère, et revoit le règlement d'attribution du bois d'affouage et du bois de service.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des poubelles à prix coutant comme suit :

Conteneur 140 litres : 34,68 € TTC

Conteneur 240 litres : 38,27 € TTC

Le Conseil autorise l'encaissement des chèques suivants :
GROUPAMA d'un montant de 1.207,33 € / GROUPAMA d'un montant de 1.039,84 €.

Suite aux explications de Charles QUIRIN, le Conseil approuve les décomptes de charges 2010 pour les logements de l'immeuble de la Poste et la participation fioul des locataires des logements des écoles.

Le Maire informe les conseillers au sujet des conditions que les associations doivent remplir pour prétendre à l'attribution d'une subvention communale.

Le Maire informe les conseillers de la situation à l'ONF, notamment des suppressions de postes qui lui paraissent inadmissibles, d'autant plus que cela n'aura pas pour conséquence de réduire les coûts pour les communes.